

LES PERMIS ET AUTORISATIONS

Le permis annuel de la Région wallonne est obligatoire

Il existe deux types de permis de pêche :

- **Permis A**, 12,39€ + 1,75€ : pêche à une ou deux lignes du bord de l'eau et usage d'une épuisette.
- **Permis B**, 37,18€ + 1,75€ : idem permis A + toute pêche, à une ou deux lignes à main, autrement que du bord de l'eau, en ce compris la pêche sur tous embarcadères ou tous planchers de pêche privés, dont l'emplacement est fixe.

Les enfants de moins de 14 ans se livrant à la pêche à une seule ligne à main montée d'un hameçon simple, sont dispensés de permis les samedis, dimanches, jours de fêtes légales et pendant les congés scolaires à condition qu'ils soient accompagnés de leur père, mère ou tuteur ou d'une autre personne majeure déléguée par eux, munie d'un permis. **Maximum 4 enfants par adulte.**

Les permis sont disponibles :

- via commande en ligne sur : www.maisondelapeche.be
- dans tous les bureaux de poste : www.post.be

Pour la pêche en barque, en plus du permis de **type B**, il faut avoir souscrit au **droit de navigation** spécifique aux lacs de l'Eau d'Heure : 40 euros par an au centre d'accueil.

Que pêcher ?

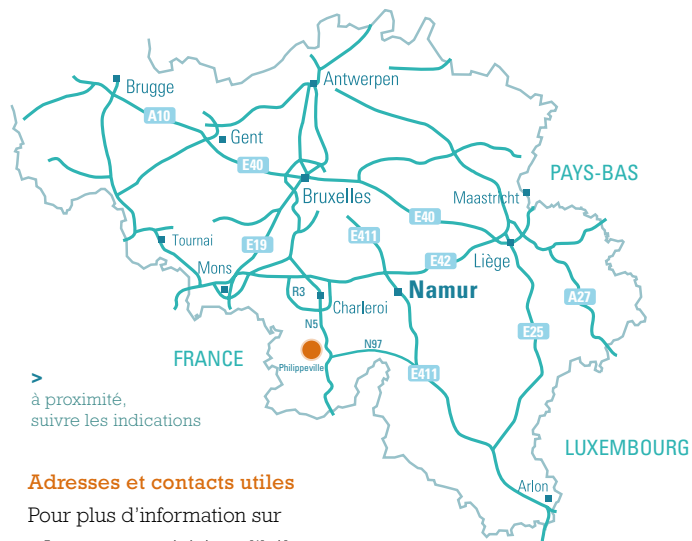
La liste des principales espèces pouvant être capturées dans les lacs de l'Eau d'Heure figurent à la page ci-contre. Les tailles minimales de capture et le nombre maximal de prises pouvant être emportées quotidiennement sont indiqués à côté de la représentation des espèces concernées.

MOIS DE L'ANNÉE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Truite fario, truite arc-en-ciel, corégone, saumon de fontaine et omble chevalier			*									
Brochet, perche, sandre, black-bass et ombre						**						
Gardon rotengle, brèmes, carpe, carassin, ide melanotte, alette commune, tanche, vairon et goujon												
Toutes les autres espèces dont la pêche n'est pas strictement interdite												

* 3^{ème} samedi | ** 1^{er} samedi | pêche interdite | pêche autorisée

Consultez aussi www.maisondelapeche.be

PLAN D'ACCÈS AUX LACS



> à proximité, suivre les indications

Adresses et contacts utiles

Pour plus d'information sur

- Les autres activités et l'hébergement

Les Lacs de l'Eau d'Heure asbl
Centre d'accueil de la Plate Taille
6440 Boussu-lez-Walcourt
+32 (0)71 / 50 92 92
www.lacsdeleaudheure.be

- La pêche dans les lacs de l'Eau d'Heure

Maison wallonne de la pêche asbl
Rue Lucien Namèche, 10
5100 Namur
+32 (0)81 / 41 15 70
www.maisondelapeche.be

Association de défense et de promotion de la pêche dans les lacs de l'Eau d'Heure asbl
(affiliation à une société de pêche locale)

BIERWISCH Claude : *WINDAL Didier :*
+32 (0)60/574566 +32 (0)71/589173 / +32 (0)476/593257
adppleh@skynet.be

- Législation et contrôles

Ministère de la Région wallonne

Service de la pêche
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
+32 (0)81 / 33 50 50
<http://environnement.wallonie.be/dnf/servext/peche/>

Unité anti-braconnage
0800 / 12322

- En cas de pollution :

SOS Pollution
070 / 23 30 01

Destination pêche

Les Lacs de l'Eau d'Heure



PRINCIPAUX POISSONS DANS LES LACS DE L'EAU D'HEURE



ANGUILLE *



BRÈME COMMUNE



CARPE



GOUJON



GRÉMILLE



ROTENGLE



TANCHE



TRUITE FARIO



BRÈME BORDELAISE



BROCHET



CHEVESNE



GARDON



PERCHE



SANDRE



TRUITE ARC-EN-CIEL



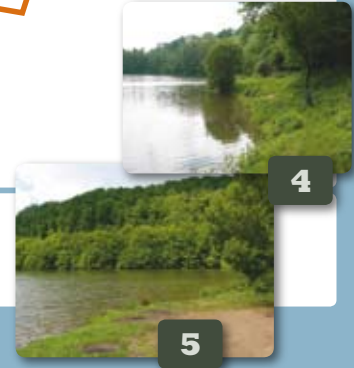
VANDOISE

* Toute anguille capturée doit immédiatement être remise à l'eau.

X Taille minimale de capture.

X Nombre maximal de prises pouvant être emportées quotidiennement.

LES LACS PLAN ET ACTIVITÉS



© P.J. DUBAR pour les représentations de poissons // Graphisme et mise en page: Adréraline.

- CA // Centre d'accueil de la Plate Taille
- P // Parking
- S // Ski nautique, jet ski
- ▲ // Voile, planche à voile, plongée
- 🏠 // Centre récréatif, pédalo
- // Ravel
- // Zone où la pêche est interdite
- // Zone où la pêche est autorisée en barque

Un plan plus précis des zones interdites à la pêche est disponible au centre d'accueil (1,25 euros).